Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de

Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2004)

Heft: 73

Artikel: La maladie de Parkinson sur le lieu de travail

Autor: Kornacher, Johannes

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-815678

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

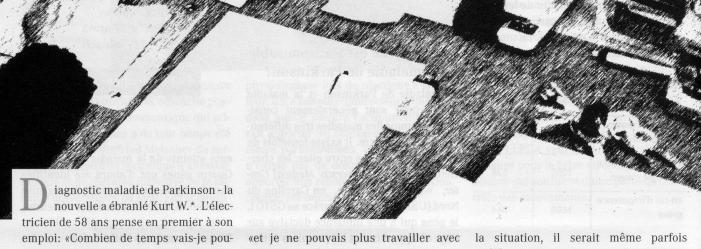
Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La maladie de Parkinson sur le lieu de trava

Une personne qui travaille et qui est atteinte de Parkinson ne se sent pas sécurisée, elle est contrainte de repenser sa situation professionnelle et personnelle. S'informer et parler de la maladie permet de résoudre les problèmes concernant le travail, les finances et les assurances. Les supérieurs et les collègues devraient être informés pour que la nouvelle orientation professionnelle réussisse le mieux possible.

de Johannes Kornacher



voir le garder?». Il prend peu à peu conscience de la portée de sa maladie. «Un monteur ne doit pas trembler», dit-il.

La maladie de Parkinson est une maladie chronique qui dure toute une vie. Elle oblige la personne atteinte à reconsidérer sa vie sous un nouveau jour. Les personnes professionnellement actives sont exposées à d'importants changements. Chacun réagit différemment et a son propre Parkinson. Le fait est que, tôt ou tard, la résistance au stress diminue et les troubles augmentent chez toutes les personnes qui souffrent de cette maladie. Il est alors important de trouver un équilibre entre le travail, la famille ou les relations et les loisirs. Même si le quotidien ne change pas beaucoup, au début. «Je suis lucide: je ne peux plus vivre comme auparavant», dit Kurt W.

Richard Hertach, professeur à l'école d'ingénieurs de Lucerne, a rapidement réduit son temps de travail après l'annonce du diagnostic, tout comme Kurt W. Il a d'abord enseigné seulement 50%. Puis, c'est également devenu trop astreignant: son écriture devenait de plus en plus petite,

autant de précision qu'auparavant». Les troubles et le stress, causés par les dyskinésies et akinésies fréquentes, ont aussi augmenté graduellement. Hertach a réduit une nouvelle fois son temps de travail, puis il a été entièrement dispensé de

Il existe une vie après le monde du travail

cours. Il est actuellement chargé de l'élaboration de projets.

Le journaliste radiophonique et modérateur Jürg Haas a dû réduire son temps de travail à 50% et abandonner certaines activités. «Il m'est impossible d'être pendant trois heures en direct à l'antenne», dit-il. Il se documente et écrit encore des chroniques qui seront toutefois lues par d'autres personnes. «C'est douloureux, mais je suis quand même très heureux d'avoir pu garder mon emploi».

Mais cela peut devenir compliqué et stressant pour un patient de rester sur son lieu de travail. Selon la profession et

préférable de ne plus travailler. Mais ce n'est souvent possible qu'au moyen d'une certaine réorganisation. Les personnes qui travaillent au sein d'une grande entreprise ou d'une administration sont avantagées, parce que ces bernières disposent souvent d'un service social interne, de programmes de réintégration et de modèles de financement confortables, ce qui n'est souvent pas le cas pour les petits employeurs. De nombreux patients ne prennent toutefois pas contact avec le service social. «Ils ne veulent pas admettre qu'ils ne sont plus aussi productifs», dit Helena Trachsel de la Swiss Re, qui gère un système social exemplaire, interne à l'entreprise.

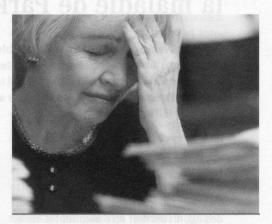
Pourtant, il est important que le collaborateur s'adresse le plus tôt possible au service de consultation pour que la réadaptation réussisse. «Se voiler la face n'apporte rien», dit Helena Trachsel. Au contraire, des sentiments de culpabilité se développent ainsi que de la méfiance au sein de l'équipe lorsqu'une personne est souvent absente, qu'elle fait des heures supplémentaires à répétition ou qu'elle n'est plus productive. Les supérieurs devraient observer attentivement leurs collaborateurs lorsque certains signes

^{*} nom connu de la rédaction

s'accumulent. Kurt Meier, président de l'ASmP, a appris au cours de sa vie professionnelle en tant que chef du service du personnel d'une entreprise de plus 3000 collaborateurs que la marge de manœuvre entre contrôle et compréhension est restreinte. «En tant que supérieur, on adopte une attitude plutôt retenue devant une telle situation».

Richard Hertach, qui souffre encore aujourd'hui d'avoir quitté le métier d'enseignant, pense que la meilleure attitude à avoir sur le lieu de travail est la franchise. Il a informé ses supérieurs et ses collègues au sujet de sa maladie et cela lui a permis de faire de bonnes expériences. «Ce n'est pas simple, et il faut y regarder à deux fois avant de décider à qui et de quoi on parle», dit-il. De toute façon, le stress causé par la dissimulation serait du poison pour un patient parkinsonien et ne ferait qu'aggraver les symptômes et compliquer le quotidien. Un patient parkinsonien ne devrait pas se surmener. «Il faut apprendre à trouver le juste milieu», pense Richard Hertach.

Toutefois, il conseille à tous de rester autant que possible en bonne condition physique et intellectuelle. D'après l'assistant social danois Lene Poulen, les personnes qui sont obligées de réduire leur activité ou même d'arrêter de travailler devraient se tourner vers des occupations différentes comme, par exemple, s'engager pour une cause sociale. «Il est important de travailler, mais il existe aussi une vie après le monde du travail».



Repenser sa situation pour éviter le stress: de nombreux patients ne veulent pas admettre qu'ils ne sont plus productifs. Mais dissimuler leur cause trop de stress.

Conseils aux employés

· Ne rien cacher

Fondamentalement, il n'y a aucune obligation d'informer son employeur lorsqu'on est atteint de la maladie de Parkinson. Il serait toutefois raisonnable de lui en parler à temps, et ce, avant que votre rendement en soit influencé ou que les symptômes soient visibles. Mais n'informez pas de façon inconsidérée et proposez des informations concernant votre maladie en distribuant des prospectus de l'Association Suisse de la maladie de Parkinson (ASmP) ou en mentionnant le site www.parkinson.ch

• Repenser la situation professionnelle et personnelle

Le diagnostic Parkinson vous oblige à repenser votre situation professionnelle. Envisagez une réduction de votre temps de travail: le stress peut renforcer les symptômes et déclencher un cercle vicieux. Faites-vous à l'idée de prendre progressivement congé de votre vie professionnelle. Soyez réalistes, mais ne voyez tout de même pas tout en noir. De nombreuses personnes atteintes de la maladie de Parkinson mènent une vie professionnelle active. Parlez-en à votre médecin.

Licenciement

L'employeur peut aussi licencier des employés atteints d'une maladie. Il est alors important d'agir rapidement: parlez-en à votre médecin, à votre supérieur, au service social de votre entreprise. Il est possible que l'on vous propose un autre poste dans la même entreprise. Laissez-vous conseiller par l'office AI et par la caisse de pension.

· Déclaration obligatoire

Les documents de candidature demandent des précisions sur votre état de santé, ce qui pourrait avoir des conséquences sur votre travail. Les questionnaires des assurances doivent être remplis conformément à la vérité, sinon vous risquez de vous exposer à une diminution des prestations.

· Assurance invalidité

Le droit aux prestations de l'AI dépend du taux d'activité et si une réadaptation professionnelle s'avère nécessaire. Les assurés ont droit à une rente invalidité lorsqu'ils présentent une incapacité de travail de 40 %. Le délai d'attente pour percevoir une rente de l'assurance invalidité est d'une année: annoncezvous rapidement, le mieux auprès du service social de votre employeur ou auprès de Pro Infirmis.

· Caisse de pension

C'est en premier l'assurance pour perte de gains qui paye - pendant 720 jours - la différence de salaire lors d'une réduction du temps de travail. Avant l'expiration de ce délai, vous devriez prendre contact avec la caisse de pension. A partir d'un degré d'invalidité de 25%, la caisse peut vous libérer du paiement des cotisations (certificat médical). Demandez à votre médecin comment il vous faut procéder et combien de temps il a besoin pour établir votre dossier.

Conseils pour les employeurs

• Ce que vous devez savoir

Environ 1 à 2 pour mille de la population est atteinte de la maladie de Parkinson. Cette fréquence augmente fortement chez les plus de 65 ans. Mais des personnes jeunes peuvent également être atteintes. Cette maladie insidieuse débute souvent par de légers troubles dans la coordination des mouvements, par des douleurs ou une dépression. Le diagnostic peut mettre des mois avant d'être posé avec certitude.

Selon l'évolution de leur maladie, les patients parkinsoniens restent généralement actifs et ils gardent leurs facultés intellectuelles intactes Mais ils sont ralentis et montrent moins de résistance au stress. Sur leur lieu de travail, ils ont besoin d'un environnement compréhensif et flexible. Il est fréquent que la voix, l'élocution et la mimique se transforment. Il y a presque autant de tableaux cliniques que de malades. Chacun a son propre Parkinson. La plupart des patients parkinsoniens doivent faire régulièrement de la physiothérapie.

Clarifiez les questions d'ordre juridique et celles qui sont liées aux assurances. Etudiez les possibilités pour maintenir l'emploi de votre collaborateur, ou trouvez-lui éventuellement un autre poste dans votre entreprise. Prévoyez des entretiens avec le patient, son médecin et sa famille. Demandez conseils auprès de l'Association Suisse de la maladie de Parkinson. On se sent plus en sécurité en étant bien informé.